



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 octobre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°12

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme M. Christine DEFFONTAINE, M. Pascal CAVITTE par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Clément VERGNE par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX,

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h30, M. Grégory HUGUE

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Régie de recettes Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle – Modification du tarif de vente de trois ouvrages

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu sa délibération du 6 décembre 2022 fixant les tarifs des produits en vente à la boutique dans le cadre de la régie de recettes de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle,
- Considérant que les prix de trois ouvrages nécessitent d'être revus,
- Considérant qu'il convient de mettre à la vente l'intégralité du stock et de fixer le prix unitaire à 5 euros,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 - Décide de modifier les tarifs de vente des trois ouvrages suivants mis en vente dans le cadre de la régie de recettes de la Cité de l'accordéon et des patrimoines :

- « Les mémoires de Martin CAYLA » (avec CD audio) – Préface André Ricros est au prix unitaire de revente de 31,50 € au lieu de 29 €
- « L'accordéon et sa diversité sonore » - Thierry Benetoux est au prix unitaire de revente de 49 € au lieu de 62 €
- « Comprendre et réparer son accordéon » - Thierry Benetoux est au prix unitaire de revente de 47,97 € au lieu de 59 €

2- La recette en résultant sera inscrite au budget de la Ville.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr


Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Jérémy NOVAIS

Transmis au Contrôle de Légalité le : 05 OCT. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 05 OCT. 2023

D12 - 03/10/2023